Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260320-DEL_19_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°19 – 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Florine CORRE donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL

Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :
Election du Maire

****

Le vendredi vingt mars deux mil vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune de KERFOURN se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de **Mme Marie-Thérèse EVEN**, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés : 15
A déduire bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Mme Laëtitia BRIZOUAL a obtenu 15 voix.

Mme Laëtitia BRIZOUAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN 56920